





1/6

Dossier d'inscription	
Pièces à fournir pour l'inscription	
La fiche de la page 2 complétée La fiche « informations supplémentaires » signée (page 3) La fiche « matériel » signée (page 4) Deux exemplaires du CACI obligatoire avant toute inscription à la FFESSM (pages 6 et 7) - 1 exemplaire à	
conserver par le plongeur  Cotisation : Le justificatif de paiement HelloAsso ou les chèques  Le chèque de caution de 800€ (qui ne sera encaissé que si le matériel n'est pas rendu)  Si première inscription : Une photo d'identité couleur, récente (format papier ou scannée)  Si diplômes et brevets non passés au C.S.M.N. : Une photocopie des diplômes et brevets  Si mineur : Une lettre de motivation manuscrite du candidat à l'inscription (sur papier libre)  Une autorisation manuscrite de la personne exerçant l'autorité parentale (sur papier libre)	
Si membre actif:  la charte du membre actif signée	
Important : Aucune inscription ne sera enregistrée sans la totalité de ces documents	
Quel Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) ?	
Tout certificat présenté lors de l'inscription doit dater de moins d'un an.	
- Pour les enfants de 8 à 14 ans : Tout médecin peut délivrer le certificat médical, mais obligation d'utiliser le modè fédéral en annexe.	
- Tout plongeur trimix hypoxique ou voulant passer la formation trimix hypoxique : Le certificat médical doit être délivir par un médecin fédéral ou médecin du sport ou médecin hyperbare.	ré
- Pour tous les autres cas : Tout médecin peut délivrer le certificat médical.	

## Horaires des séances piscine

un médecin du sport ou un médecin hyperbare.

Les mardi, jeudi, vendredi: 19h30 à 20h15 : Secrétariat et matériel

20h30 à 21h45 : Natation libre, cours pratiques et théoriques en piscine, entrainements.

En cas de nécessité (par exemple compétions de nage), la direction de la piscine se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs séances d'entraînement.

Remarque: Quel que soit le cas de figure, le C.S.M.N. recommande que le certificat soit délivré par un médecin fédéral ou

**Plongées en milieu naturel** : L'inscription aux plongées en milieu naturel se fait sur le site internet du club (https://membres.plongee-lille.fr/) après dépôt d'un dossier d'inscription complet. Les plongées en milieu naturel sont organisées certains soirs en semaine et quasiment tous les weekends.

**Porte-monnaie « plongées »** : Dorénavant, les sites de plongée demandent que les réservations soient payées d'avance (5 à 8 euros par plongée). Un porte-monnaie « plongées » a été créé pour cela. Il doit être approvisionné des l'inscription et maintenu en solde positif qui sera remboursé en fin d'année sur demande.

Aucune inscription pour une plongée ne sera prise en compte si le porte-monnaie n'est pas suffisamment approvisionné et l'accès au site de réservation sera suspendu jusqu'à régularisation.

Le suivi étant très chronophage, il est imposé un minimum de 50 euros lors des versements (100 euros pour les comptes couple/famille).

A noter que toute plongée sera facturée aux plongeurs qui se sont désinscrits, des lors que le nombre d'inscrits le jour de la plongée s'avère inferieur au nombre de places réservées.

L'imputation se fera suivant la chronologie des désinscriptions.

Exemple: 10 places réservées et seulement 8 plongeurs au final, les comptes des 2 derniers désinscrits seront débités.

#### Quelques définitions :

d'emprunter du matériel, licence / assurance en responsabilité civile obligatoire.
Adhésion « Membre actif » : adhérent qui contribue au fonctionnement du club de façon régulière telle que définie pour l'activité.
Encadrant actif: Adhérent qui participe à la formation de plongeurs (N4, E1, E2, E3, E4, FBio, Photo, Tir sur Cible, Apnée etc) de manière régulière telle que définie dans le règlement intérieur.

☐ Adhésion Formule « entrée piscine » : accès à la piscine les mardi, jeudi et vendredi soir sans possibilité



# Dossier d'Inscription 2025-2026



2/6

Mentions obligatoires	entions obligatoires Nom Prénon		nom	n N°Licence		N°Licence		
Mme Mr								
Email :								
Téléphone	Téléphone Date de naissance :							
Adresse complète :								
- , , ,								
Personne à prévenir en c	as d'ac	ccident Nom, Prénon	n:					
Téléphone				Parer	nté			
Niveau de plongée			Oh	ligateira . laindr	. la	nhatacania das	dinlâmas	ot brougts si non
Nombre de plongées		Qualif	ications :		ета	priotocopie des	uipioines	et brevets si non
Nombre de plongees		Qualif	ications .					
Demande de formation :	( N1 F	PA12 N2 PA40/N3 I	N4 N5 I	nitiateur Biologie	Ph د	notos vidéo. Anr	née RIFAF	P Nitrox
Nitrox Confirmé, Sidemo		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		mateur, Biologic	-,	, occos viaco, / .p.	100, 1111711	11111071
Listez vos souhaits :	•							
Réduction pour plusi						<b>-</b> :c		
Dans le cas d'une dema du « premier inscrit » :	inae a i	inscription « Secona ins	crit », ina	iquer ici ie nom		Tarif		
Adhésion de membre du c	lub,	Plongée : Formatio	n Niveau	1	Г	190€		
une seule case doit être		Plongée: 0 à 3 ans	de prése	ence		141€		
cochée).		Plongée : 4 à 9 ans	de prése	nce		120€		
L'accès au tarif membre a	ctif	+ de 10 ans d'ancie	nneté			82€		
doit être approuvé par le comité		Encadrant et Memi	ore Actif			77€		
Connice		Formule « apnée »				90€		
		Formule « entrée p	iscine »			47€		
D4dood on a said on a second	1	Forface Ada Feedia	2F -			] 20 C (l f		4tt1
adhésions « Plongée »	éductions possibles sur les		Enfant, Ado, Etudiants -25 ans révolu			]-30 € (hors for	mule entr	ee piscine)
(non cumulables)		2ème personne ou plus , vivant à la même adresse que le 1er				] -15 € (hors end	adrant et	membre actif
		meme auresse que	e le Tei			-13 € (11013 E110	aurantet	membre actif
Licence (assurance en		Adulte				48,50€		
responsabilité civile		Enfant 12 - 16 ans				30,50 €		
obligatoire, une seule ca	se	Enfant 08 - 12 ans			F	14€		
Assurance complémenta	ire	Loisir 3 (offerte pour les N4, E2, FB2 et +)				49,45 €		
non obligatoire (une seu		Loisir 2 (offerte pour les E1, FB1 etc)				28,85€		
case peut être cochée)		Loisir 1			Ē	24,20€		
		Piscine			F	13,40 €		
Porte-monnaie « plongée	es » po				F	50€		
		Total (tout		cochées)=				
Paiement par HelloAsso οι	u chèqi	ue (si en plusieurs fois	s)					
Si chèques : Je m'engage	à régl	er ma cotisation en 1	L, 2 ou 3	versements dont	le p	remier chèque	à l'inscrip	tion :
N° du chèque Banque Montant								
Caution obligatoire d'un montant de 800€ à l'ordre du C.S.M.N pour toute inscription au CSMN								
N° du chèque : Banque :								
·			•					
Date du certificat médical								
: je refuse la publicatio	-			-			'image.:	je
refuse de communique		The state of the s		-		_		
: Je déclare avoir pris c							ouwá » :	
Date et Signature de l'adh	erent (	ou de son representa	anic regal	precedee de la m	ient	ion « iu et appr	ouve » :	



#### Dossier d'Inscription 2025-2026

3/6

FFESSM

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Modalités de paiement de l'inscription

La cotisation est exigible lors du dépôt du dossier d'inscription.

L'échelonnement constitue une facilité de paiement et non une prestation à exécution successive.

Date limite du 3ème versement : avant le 31 décembre 2025.

Le non-paiement d'un échelonnement entraîne l'interdiction à l'adhérent de participer aux activités du club.

Il ne sera effectué aucun remboursement de la cotisation quelque soit le motif.

#### A propos du Droit à l'image

Dans le cadre des activités du club, vous pouvez être filmé ou photographié en vue d'une publication sur le site internet ou le journal du club. Si vous ne le souhaitez pas, merci de nous le préciser en cochant la case ci-dessus (en page 2) précisant le refus de publication

Les informations ci-dessus recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles feront l'objet d'un traitement informatique et seront centralisées et gérées par le président et le secrétaire de l'association.

En application de la loi « informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Il vous suffit de prendre contact avec le président ou le secrétaire.

Fait à Li	lle, le		
Ŭ	nature de I et appro	l'adhérent précédée de la mention	Signature du représentant légal pour les mineurs précédée de la mention « lu et approuvé »
	ССССР		produce de la memaen a la esappreare a



4/6



#### **MODALITES D'EMPRUNT DE MATERIEL**

#### Horaires d'ouverture du local matériel

Les mardi, jeudi, vendredi:

- 19h30 à 20h15 : Ce premier créneau permet l'emprunt et la restitution du matériel utilisé lors des activités extérieures ainsi que le gonflage des blocs personnels. Ce créneau permet également l'emprunt du matériel pour l'activité piscine.
- 22h00 à 22h30 : Ce deuxième créneau est réservé de façon privilégiée à la restitution du matériel de l'activité piscine.

#### Règlement

#### 1. Emprunt du matériel :

- Il s'effectue au retour des séances de piscine.
- Il est accessible exclusivement aux membres inscrits au club et obligatoirement muni de leur carte d'adhérent.
- Il s'effectue exclusivement dans le cadre des activités des séances piscine et des sorties organisées par le club et approuvées par le président, conformément au règlement intérieur.
- Pour les séances piscines et les sorties en milieu naturel, le matériel emprunté reste sous la responsabilité exclusive de l'emprunteur.

#### 2. La restitution du matériel :

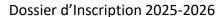
- Elle Doit se faire, le jour même pour les séances piscines et dans la semaine qui suit pour les sorties en milieu naturel.
- Le matériel doit être restitué propre et selon les bonnes pratiques : la robinetterie purgée, le gilet stabilisateur vidé, les sangles fixées.
- Le membre s'engage à informer les membres du matériel de tout dysfonctionnement.

#### 3. Responsabilité de l'Emprunteur :

- Le matériel sorti est sous l'entière responsabilité du membre emprunteur qui a présenté sa carte pour l'enregistrement du prêt et qui devra-en assurer les frais en cas de dégradation ou de non restitution.
- Une fois le matériel emprunté, le membre doit pourvoir à sa vérification et à son bon fonctionnement.
- En cas d'anomalies, il en avise le permanent du jour, qui prendra les mesures afin de remédier au dysfonctionnement.
- En cas de perte, de dégradations, ou de vol, la caution versée à l'inscription sera systématiquement encaissée par le club.
  - Elle constitue un acompte sur la réparation, le remplacement du matériel dégradé, perdu ou tout autre dû.
- 4. L'accès aux locaux « matériel et compresseur » est strictement réservé aux membres autorisés. Seuls les responsables matériel et le président sont détenteurs des clefs du local matériel.

#### Le non-respect des conditions de ce règlement pourra entrainer l'exclusion du membre.

Fait à Lille, le			
	n et Signature de l'adhérent la mention « Règlement lu et	Nom , Prénom et Signature du représentant légal pour les mineurs précédée de la mention « Règlement lu et approuvé »	









F.F.E.S.S.M. C.M.P.N.

Édition du 4 janvier 2012

# CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
	Cardiopathie congénitale	Hypertension artérielle non contrôlée
	Insuffisance cardiaque symptomatique	Coronaropathies : à évaluer(*)
	Cardiomyopathie obstructive	Péricardite
	Pathologie avec risque de syncope	Traitement par anti-arythmique :à évaluer(*)
Cardiologie	Tachycardie paroxystique	Traitement par bêta-bloquants par voie générale
	BAV II ou complet non appareillés	ou locale: à évaluer (*)
	Maladie de Rendu-Osler	Shunt D G découvert après accident de
	Valvulopathies(*)	décompression à symptomatologie cérébrale ou
	valvulopatilies( )	cochléo-vestibulaire(*)
	Conhace unilaticals	
	Cophose unilatérale	Chirurgie otologique
	Évidement pétromastoïdien	Épisode infectieux
	Ossiculoplastie	Polypose nasosinusienne
	Trachéostomie	Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer u
	Laryngocèle	vertige alterno-barique
Oto whime	Déficit audio. bilatéral à évaluer (*)	Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une
Oto-rhino-	Otospongiose opérée	crise
laryngologie	Fracture du rocher	Tout vertige non étiqueté
	Destruction labyrinthique uni ou bilatérale	Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois
	Fistule peri-lymphatique	Perforation tympanique(et aérateurs trans-
	Déficit vestibulaire non compensé	tympaniques)
		Barotraumatismes de l'oreille interne
		ADD labyrinthique +shunt D-G :à évaluer(*)
	Insuffisance respiratoire	Pathologie infectieuse
	Pneumopathie fibrosante	Pleurésie
	Vascularite pulmonaire	Traumatisme thoracique
Pneumologie		Traditiatisme thoracique
Prieumologie	Asthme :à évaluer (*)	
	Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse,	
	même opéré : à évaluer(*)	
	Chirurgie pulmonaire	
	Pathologie vasculaire de la rétine, de la	Affections aigues du globe ou de ses annexes
	choroïde, ou de la papille,non stabilisées,	jusqu'à guérison
	susceptibles de saigner	Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois
	Kératocône au delà du stade 2	Phacoémulsification-trabéculectomie et chirurgie
Ophtalmologie		vitro-rétinienne : 2 mois
	Prothèses oculaires ou implants creux	
	Pour les N3, N4, et encadrants : vision	Greffe de cornée : 8 mois
	binoculaire avec correction<5/10 ou si un	Traitement par béta bloquants par voie locale : à
	œil<1/10,l'autre <6/10	évaluer(*)
	Épilepsie	Traumatisme crânien grave à évaluer
	Syndrome déficitaire sévère	
	Pertes de connaissance itératives	
Neurologie	Effraction méningée	
	neurochirurgicale, ORL ou traumatique	
	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	
	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale Affection psychiatrique sévère	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par
Psychiatrie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	neuroleptique ou hypnogène
Psychiatrie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale Affection psychiatrique sévère	
Psychiatrie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Psychiatrie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies	neuroleptique ou hypnogène
Psychiatrie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales.	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Psychiatrie Hématologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite.	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite.	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite.  Hémophiles : à évaluer (*)	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée Grossesse
Hématologie Gynécologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite.  Hémophiles : à évaluer (*)	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée
Hématologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)  Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée Grossesse
Hématologie Gynécologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)  Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée  Grossesse Tétanie / Spasmophilie
Hématologie Gynécologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)  Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)  Troubles métaboliques	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée  Grossesse Tétanie / Spasmophilie
Hématologie Gynécologie Métabolisme	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)  Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)  Troubles métaboliques Différentes affections peuvent entraîner de	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée  Grossesse Tétanie / Spasmophilie  s ou endocriniens sévères s contre-indications temporaires ou définitives
Hématologie Gynécologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)  Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)  Troubles métaboliques Différentes affections peuvent entraîner de	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée  Grossesse Tétanie / Spasmophilie
Hématologie  Gynécologie  Métabolisme  Dermatologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)  Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)  Troubles métaboliques Différentes affections peuvent entraîner de	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée  Grossesse Tétanie / Spasmophilie  s ou endocriniens sévères s contre-indications temporaires ou définitives
Hématologie Gynécologie Métabolisme	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)  Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)  Troubles métaboliques  Différentes affections peuvent entraîner de selon leur intensité ou leur retentisseme	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée  Grossesse Tétanie / Spasmophilie  s ou endocriniens sévères s contre-indications temporaires ou définitives ent pulmonaire, neurologique ou vasculaire
Hématologie  Gynécologie  Métabolisme  Dermatologie  Sastro-Entérologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)  Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)  Troubles métaboliques  Différentes affections peuvent entraîner de selon leur intensité ou leur retentisseme	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée  Grossesse Tétanie / Spasmophilie  s ou endocriniens sévères s contre-indications temporaires ou définitives ent pulmonaire, neurologique ou vasculaire Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Hématologie  Gynécologie  Métabolisme  Dermatologie  astro-Entérologie	neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale  Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique  Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)  Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)  Troubles métaboliques  Différentes affections peuvent entraîner de selon leur intensité ou leur retentisseme	neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Phlébite non explorée  Grossesse Tétanie / Spasmophilie  s ou endocriniens sévères s contre-indications temporaires ou définitives ent pulmonaire, neurologique ou vasculaire Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer

Toutes les pathologies affectées d'un (\*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.



Je soussigné(e) Docteur :



6/6

# Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Exerçant à :

NOM:	examiné ce jour :	Prénom :		Né(e) le :
médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n°:	
	diplômé de médec	ine subaquatique*	autre*:	
	ir constaté, sous rés décelable à la pratiq		le ses déclarations, de	contre-indication
Ou bien seuler  (*) rayer évent	ment (cocher) :  DES ACTIVITÉS  DES ACTIVITÉS  DE L'APNEE EN DES ACTIVITÉS  DES ACTIVITÉS  cuellement une des trois	DE PLONGÉE EN SCA EN APNÉE PROFONDEUR > 6 ME DE NAGE AVEC ACCE mentions si nécessaire	APHANDRE AUTONOM	
ou qualifié : - TRIMIX hypo	-	- AP		r un médecin fédéral, du sport
	·	rer au site : https://hanc	disub.ffessm.fr	
d'œdème puln Les préconiss subaquatiques	nonaire d'immersion o ations de la FFESS s fédérales, la liste	u d'un autre accident e SM relatives à l'exame des contre-indications	n référence aux préconi en médical préalable	e à la pratique des activités aux restrictions de pratique sont
NOMBRE DE	□ COCHÉE(S) (obliga	itoire):		
Pour les autres dans et plus (quest En cas de modific	r tous, <u>majeurs et mineurs</u> disciplines fédérales non : tionnaire de santé pour les r ation de l'état de santé ou d	à contraintes particulières, mineurs). d'accident de plongée, la vali	dité de ce certificat est susper	llement pour les pratiquants âgés de 18
Ce certificat es	st remis en main propr	re à l'intéressé ou son r	eprésentant	
Fait à :		Date :		signature et cachet :